



Contribution aux Etats Généraux de la Justice Gigantisme de la Maison d'Arrêt de Fleury-Méréogis

Le 15 juillet 2020 le Contrôleur Générale des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) transmettait au ministère de la Justice son rapport de la deuxième visite de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Méréogis. Dans sa synthèse, le CGLPL indique être « frappé par le gigantisme de cette structure en ce qu'il ne permet guère des prises en charge adaptées et des parcours individualisés au plus près des besoins des personnes incarcérées » ; tout en indiquant une volonté de la part des personnels de faire améliorer la situation.

Ce gigantisme ainsi présenté est en réalité compensé par une sectorisation bien pensée au sein de l'établissement.

Voir la Maison d'Arrêt de Fleury Méréogis (MAFM) comme un monolithe serait une erreur. De par son architecture, l'établissement représente en réalité un assemblage de plusieurs entités. Ces différents secteurs, de par leur autonomie, de gestion représentent un fonctionnement proche des établissements de tailles moyennes en province. La sectorisation par ensembles et sous-ensembles permet à l'établissement d'une part, une gestion adaptée et individualisée selon les profils et d'autre part, une mutualisation des moyens et ressources au service de tous, tout en préservant la sécurité.

A la MAFM nous retrouvons les secteurs spécialisés suivants :

- Un secteur prévenu
- Un secteur condamnés longues peines
- Un secteur condamnés courtes peines
- Un secteur pour les mineurs
- Un secteur d'isolement
- Un secteur d'évaluation de la radicalisation
- Un secteur pour les personnes détenues violentes
- Un service médico-psychologique régional pour hommes
- Un service médico-psychologique régional pour femmes
- Un secteur de primo accueil
- Un secteur nurserie
- Un secteur spécifique aux personnes médiatiques et aux personnes transgenre

Cette sectorisation permet par ailleurs une interaction rapide auprès de la population pénale lorsque l'agenda national le commande, ce fut le cas pour échanger avec les personnes détenues lors du confinement suite au Covid19 ; ce fut le cas lors des élections régionales et départementales ; c'est encore le cas aujourd'hui avec les Etats Généraux de la Justice où 1042 personnes détenues sur 3588 ont retourné le formulaire dédié. Ces réussites sont possibles grâce à l'intervention des personnels.

Chaque secteur se voit en effet affecter des personnels dédiés et spécialisés ; qu'il s'agisse du personnel de surveillance, d'encadrement, d'insertion et de probation, de direction, des partenaires médicaux, de l'éducation nationale ou des milieux associatifs. Les personnels connaissent ainsi les personnes détenues et peuvent assurer une prise en charge individualisée. La MAFM c'est ainsi près de 1000 rendez-vous ou entretiens planifiés chaque jour par les différents intervenants, sans oublier les entretiens informels réalisés quotidiennement par les surveillants d'étage acteurs incontournables d'une détention sécurisée.

Le suivi individuel des personnes détenues apparaît également à travers des commissions réunissant les intervenants du milieu pénitentiaire. Ces commissions aboutissent à définir les modalités de gestion des personnes détenues suivies. Ainsi près de 39% de la population pénale travaille suite à ces commissions. Dans ces cas, la structure devient un atout pour affecter la personne détenue sur un secteur qui lui correspond et pour proposer de nombreuses activités par rapport à ce qui peut être proposé habituellement en maison d'arrêt. Le nombre de formation est étoffé grâce à la structure avec par exemple la création d'une formation innovante sur le métier de barista.

La taille de l'établissement est aussi un atout pour les personnels.

En effet, une partie des agents affectés sont fidélisés car ils peuvent évoluer sur plusieurs postes de spécialistes en passant par des commissions d'affectations internes. La gestion interne des ressources humaines permet ainsi d'affecter sur les secteurs spécifiques les personnels les mieux adaptés à la prise en charge des personnes détenues.

De plus les nouveaux personnels de surveillances affectés chaque année sont, en plus de la formation initiale, formés en continu sur l'établissement par un service de formation et accompagnés au quotidien par des cadres de proximité et des tuteurs. Ainsi malgré le renouvellement annuel de 30% des personnels, le suivi individualisé des agents permet une bonne acquisition des pratiques professionnelles, induisant une meilleure prise en charge des personnes détenues.

De par sa culture, la MAFM met tout en œuvre pour une prise en charge de qualité et individualisée dans l'accueil des différents publics qu'ils soient usagers contraints ou non. Le gigantisme de la structure qui est parfois vu comme une entrave à un fonctionnement normal apparaît à l'usage comme un atout. L'établissement sait qu'il y a des axes d'amélioration sur la prise en charge des personnes détenues. La sectorisation permet alors de mettre en place des projets sur les différentes structures pour améliorer le suivi individualisé. La preuve en est avec la mise en place, d'audits internes de fonctionnement, de commissions et de référents par structures sur des thématiques précises : prévention de la violence, prévention des risques suicidaires.

Le gigantisme parfois décrié est ainsi compensé par l'humanisme existant au sein de l'établissement, traduit par une sectorisation et l'implication quotidienne de l'ensemble des personnels.